



**PRÉFET  
DE LA  
CHARENTE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

La Rochelle, le 15/12/2021

### **RÉOUVERTURE DE LA PÊCHE A LA COQUILLE SAINT-JACQUES DANS LE PERTUIS BRETON**

Dans le cadre de la surveillance sanitaire officielle des zones de production de coquillages, les deux derniers résultats consécutifs de dosage des toxines ASP (*Amnesic Shellfish Poison*) sur les coquilles Saint-Jacques du Pertuis breton sont inférieurs au seuil réglementaire de 20 mg / kg de chair.

En conséquence, l'interdiction de la pêche à la coquille Saint-Jacques dans ce secteur a été levée par arrêté préfectoral de ce jour : **la réouverture de la pêche sera autorisée le jeudi 16 décembre matin.**

La surveillance sanitaire se poursuit jusqu'à la fin de la période de pêche, actuellement fixée au 22 décembre 2021.

**Contact presse  
Service départemental de la communication  
interministérielle**

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22  
Courriel : [pref-communication@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-communication@charente-maritime.gouv.fr)

38 rue Réaumur  
CS 70000  
17017 LA ROCHELLE CEDEX 1